

Crédit professionnel pour la création d'une activité libérale

Par Iolo, le 22/06/2011 à 19:36

Bonjour,

J'aurais voulu savoir s'il existe un délai légal entre la signature d'un accord de prêt professionnel avec le banquier, et le virement des fonds sur mon compte en banque? Il y a 15 jours, j'ai signé un accord de crédit professionnel avec mon banquier qui avait alors évoqué un délai de traitement d'environ 2 jours avant de recevoir les fonds. Or je n'ai toujours rien reçu et je commence à m'impatienter car je n'obtiens aucune idée de délai de la part de mon conseiller.

Par ailleurs, puis-je encore me rétracter pour accepter la proposition d'une autre banque? Il me semblait disposer d'un délai légal de rétractation de 7 jours (ce dont je ne suis même pas tout à fait sûre), mais n'ayant toujours pas les fonds et aucun délai envisagé, ai-je le droit de me retirer aujourd'hui? Je n'ai pas d'exemplaire des documents signés, qui devaient être signés ensuite par le directeur bancaire, et je ne peux donc pas en vérifier les clauses. Quelles sont mes voies de recours dans la mesure où ce retard m'est dommageable dans le paiement des charges de mon entreprise?

Merci pour votre aide